

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 385 (Rect)

présenté par

M. Noguès, M. Lesage, M. Pellois, M. Marsac et M. Rogemont

ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 2, substituer au sixième alinéa des première et deuxième colonnes et aux trente-septième à quarantième lignes des troisième et quatrième colonnes du tableau les lignes suivantes :

«

Bretagne et Pays de la Loire	150	Côtes d'Armor	13
		Finistère	19
		Ille-et-Vilaine	22
		Morbihan	16
		Loire Atlantique	27
		Maine et Loire	17
		Mayenne	8
		Sarthe	13
		Vendée	15

».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer le quatorzième alinéa des première et deuxième colonnes et les quatre-vingt-septième à quatre-vingt-et-onzième lignes des troisième et quatrième colonnes du tableau.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l’amendement proposant d’unir les régions Bretagne et Pays-de-Loire, déposé par les mêmes auteurs à l’article premier.